

Une campagne de recrutement de médecins : pourquoi, comment ?



Une campagne de recrutement de médecins : pourquoi, comment ?

Le territoire de Cherbourg-en-Cotentin est le plus peuplé de l'ex-Basse-Normandie après celui de Caen. Afin de mieux répondre aux besoins de santé de la population, les deux établissements du territoire, le Centre hospitalier public du Cotentin (CHPC) et la Polyclinique du Cotentin, innovent.

Ils créent un Groupe de coopération sanitaire (GCS) « Partenaires santé du Cotentin », pour mettre en commun des ressources médicales : un praticien engagé (contrat libéral d'exercice ou salariat) auprès de l'un des établissements peut exercer une activité chez l'autre ; des ressources de moyens sont également partagées.

C'est également ensemble que les deux établissements lancent sur les réseaux sociaux une campagne d'attractivité médicale portée par les praticiens eux-mêmes et à destination de leurs confrères ou futurs confrères : « Nous sommes Med'in Cherbourg, et vous ? »

Voir le teaser de lancement : lien

Lancée lundi 12 mars 2018 sur les 5 réseaux sociaux - Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram, Youtube, la campagne « Med'in Cherbourg » sera animée durant 6 mois jusqu'en septembre prochain.

Les cibles de la campagne sont les médecins spécialistes et plus particulièrement les jeunes médecins et les médecins en deuxième partie de carrière. Les réseaux sociaux renvoient vers le site Internet Partenaires santé du Cotentin, point d'entrée pour tous les candidats qui, de plus, affichent toutes les annonces spécifiques de recrutement: www.emplois-médecins-normandie.fr

UN TERRITOIRE...

Cette dynamique hospitalière s'inscrit dans une vision globale d'aménagement du territoire.

La santé est un acteur déterminant de l'organisation et la vie d'un territoire. L'activité de santé est une offre de proximité et qui génère des emplois non délocalisables.

Par ailleurs, le partenariat public/privé des établissements hospitaliers de Cherbourg s'inscrit en droite ligne dans la politique de territorialisation des soins, souhaitée par le gouvernement. Un exemple de « mixité » en France!

De plus, les spécificités d'implantation offrent au CHPC d'être à lui seul un Groupement hospitalier de territoire (GHT), une restructuration nationale des établissements publics mis en œuvre par le ministère de la Santé. À Cherbourg, le périmètre administratif sanitaire (GHT) du CHPC, la zone d'action de la polyclinique et le bassin de vie de l'agglomération sont identiques et constituent un territoire de santé cohérent.

La Communauté d'agglomération du Cotentin s'engage!

« Les services et la santé en premier lieu, constituent un levier décisif pour l'aménagement du territoire et la cohésion sociale, et servent son attractivité. Ces services assurent les fonctions essentielles au maintien de la vie sur le territoire, à l'installation de nouveaux habitants et répond aux besoins des habitants.

La Communauté d'agglomération du Cotentin contribue à l'accueil des professionnels de santé en soutenant le travail réalisé pour développer l'attractivité médicale, en agissant en cohérence et en complémentarité avec ses partenaires, pour soutenir l'arrivée de praticiens, rechercher des solutions innovantes dans l'objectif de nous différencier des autres territoires, enfin en facilitant l'installation des conjoints. Pour toutes ces raisons, la Communauté d'agglomération soutient la campagne « Med'in Cherbourg »! », signé XXX

« Partenaires Santé du Cotentin »

Pour permettre et développer des actions communes aux deux établissements, un outil juridique spécifique a été créé : le Groupement de coopération sanitaire « Partenaires santé du Cotentin ».

L'objectif principal de ce rapprochement est de maintenir et de développer une offre de services de santé permettant d'assurer la qualité et la sécurité des soins que les deux établissements apportent aux populations du territoire desservi. Il s'agit, entre autres, pour y parvenir, d'améliorer la performance des deux plateaux techniques (CHPC et PCC), tout en dynamisant le recrutement médical partagé afin d'assurer la prise en charge d'un maximum de patients sans sortie du territoire.

Autorisé par l'ARS en juin 2017, ce CCS de moyens a pour vocation de mettre en commun des ressources pour mieux répondre aux besoins respectifs. Il ne se substitue pas aux établissements qui conservent leur autonomie de gestion et d'action.

Sa structure juridique souple lui permettra également si nécessaire d'accueillir d'autres partenaires.

Cet outil juridique complémentaire à disposition permet deux grandes avancées :

 l'optimisation des plateaux techniques des 2 établissements et des autorisations qui y sont attachés: en effet, ce CCS de moyen autorise un praticien engagé (contrat libéral d'exercice ou salariat) auprès de l'un des établissements de réaliser des activités chez l'autre, cela en toute sécurité juridique et assurantielle; ainsi, par exemple, les équipes chirurgicales publiques et libérales pourront participer ensemble au maintien des seuils d'activités en carcinologie;

 il permet d'associer les besoins pour une réponse (missions, achats, recrutements, etc...) commune. Le CCS entend mener une politique de recrutement médical commune. Des postes partagés entre les deux établissements peuvent être envisageables;

 Il permet de reprendre à son actif l'organisation d'évènements ou de communications destinés à faire connaître les établissements. En 2018, la campagne « Med'in Cherbourg ».

Une étude commune a permis d'identifier un taux de fuite de patients hors du territoire similaire aux deux établissements de santé. L'analyse de cette étude a permis de prioriser le renforcement des équipes médicales communes en chirurgie gynécologique, en gynécologie obstétricale générale, en anesthésie, en neurologie, aux urgences et en ORL.



UNE CAMPAGNE PORTÉE PAR LES PRATICIENS ET INTERNES

















La stratégie choisie a été résolument de s'appuyer sur les forces locales pour porter une campagne authentique. Sur les réseaux sociaux, les praticiens de Cherbourg s'engagent et s'adressent à leurs confrères, à leurs pairs.

Une série d'interviews de praticiens du CHPC et de la polyclinique a permis d'identifier les points forts à même de séduire de nouveaux praticiens.

Trois grandes thématiques ont émergé.

L'équipe: qualité de l'esprit d'équipe, la taille humaine des équipes et leur stabilité (praticiens et soignants), enfin le travail d'équipe des praticiens hospitaliers et libéraux (Commission médicale d'établissement commune hôpital/polyclinique, mixité des modes d'exercice possible).

Les outils : « Il y a tout ce dont nous avons besoin » se sont-ils exprimés. Additionnées, les autorisations d'activité de l'hôpital et celles de la polyclinique couvrent la quasi totalité de l'activité sanitaire. Le spectre de l'activité professionnelle est ainsi très large ; elle dispose des équipements adhoc.

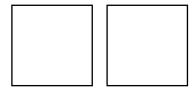
Voir la vidéo de présentation des établissements : lien

Les patients: les besoins de la population sont nombreux et divers, les patients sont bienveillants, voire reconnaissants.

Trois lignes de force traversent ces thématiques: l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, la liberté de pratiquer en exercice mixte à l'hôpital et à la polyclinique via le GCS, la qualité de l'accueil des internes et la possibilité de se former dans les deux établissements (voir la vidéo « Une journée de Elsa, interne à l'hôpital et à la polyclinique » : lien).

Dans la forme, la campagne donne ainsi la parole aux médecins. Au ton décalé, s'autorisant l'humour, la campagne présentera des « instants de vie, de travail ». Elle sera dédiée fin juin aux « Paradis de Cherbourg », initiative originale organisée par tous les acteurs sanitaires du territoire depuis 2015 (weekend d'accueil et de découverte à destination d'internes).

Les post de la semaine 1 visent à installer le ton de la campagne. Ceux de la semaine 2 à planter le décor, etc. Suivez-nous...



« La réussite de campagne nécessite d'embarquer toutes les forces vives pour être diffusée et vue le plus largement possible : la population, les acteurs économiques et politiques, la presse. Ce dynamisme commun est essentiel pour renforcer l'attractivité médicale du territoire de Cherbourg. Suivez-nous, likez, et partagez! » Béatrice Le Coupil, directrice de la Polyclinique du Cotentin et Maxime Morin, directeur du CHPC.

Partenaires financiers: CHPC, Polyclinique du Cotentin, Communauté d'agglomération du Cotentin

Partenaires métier: BVM communication, agence spécialisée en santé et développement durable avec l'aide de Céline Héranval, communication et création audiovisuelle, influenceuse cherbourgeoise.

Contacts presse:

CHPC: Cindy Bernard tel: 02 33 20 70 34

Polyclinique du Cotentin: Floriane Meneur, tel: 02 33 78 50 51 BVM communication, Véronique Molières - 06 82 38 91 32







PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le Centre hospitalier public du Cotentin (CHPC) est l'établissement public de santé de référence, regroupant l'hôpital Pasteur de Cherbourg-en-Cotentin, l'hôpital de Valognes, deux Ehpad, et un Ifsi. En chiffres: 450 lits en médecine, chirurgie, obstétrique dont 50 de soins critiques, 100 lits en SSR et 350 lits en Ehpad; 170 médecins, 60 internes.

La Polyclinique du Cotentin est un établissement de santé majeur dans le domaine de la chirurgie et de la rééducation. Ses 60 praticiens couvrent 22 spécialités chirurgicales et médicales, et prennent en charge 10 000 patients par an.





PÉNURIE DES MÉDECINS, UN CHANTIER NATIONAL

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Les jeunes médecins souhaitent aujourd'hui concilier épanouissement personnel dans un cadre de vie de qualité - pour soi et pour leur famille - et carrière professionnelle (trouver un équilibre entre vie privée, familiale et professionnelle, maîtriser son temps de travail, exercer dans un cadre sécurisé, etc.).

Les attaches antérieures sur un territoire, personnelles ou professionnelles (lieu de naissance, de vie, d'étude, de stage, ...) restent le premier déterminant d'implantation. Suivent ensuite dans l'ordre, la qualité et le cadre offerts sur un territoire, l'existence et la qualité d'un projet professionnel collectif sur le territoire, les possibilités d'emploi du conjoint offertes sur le territoire.

Le Conseil national de l'ordre des médecins

L'Atlas de la démographie médicale en France publié par le CNOM en 2017 analyse la décennie passée et observe: une stagnation des médecins en activité régulière (+0,9 %), une multiplication par 6 du nombre de médecins en cumul emploi-retraite, une féminisation accrue de la profession avec une parité pour les médecins en activité attendue en 2020, un renouvellement générationnel (âgés <= 40 ans) encore partiel mais encourageant, un transfert du mode d'activité libérale à l'activité salariée (+ 10 points), ayant dépassé ainsi l'activité libérale.

CNOM, Baisse des médecins et hausse de la population (sans double compte, INSEE)

Fédération hospitalière de France (FHF)

Selon le rapport de la FHF, le taux national de vacance statutaire est de 26,5 % pour les postes de praticien hospitalier à temps plein et de 46,1 % pour ceux à temps partiel (rapport d'activité 2016 du Centre national de gestion)